fondation pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers machines, électrotechnique et métallurgie

Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Rapport d'activité 2010

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

UNIA
Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

1. Message du Président

Eric Charmey

Président de la Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Sommaire

1. Message du Président
2. Les organes
3. Rappel historique
4. Quelques chiffres 2010
5. Utilisation des contributions
6. Apprentissages soutenus
7. Règles pour l'attribution des soutiens

Durant sa 7ème année d'activité, la Fondation a pu poursuivre son soutien aux entreprises formatrices par la prise en charge des frais de formation professionnelle et continue et son soutien à MECAFORMA.CH, une vaste campagne de promotion des métiers et de l'image de l'industrie technique.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter les dossiers en cours. L'esprit de travail entre les représentants du patronat et des syndicats est toujours très constructif et je m'en réjouis. Nous avons enregistré la démission de notre Conseil de M. Jean-Michel Plomb auquel a succédé en début 2011, Mme Sophie Noirat de la société Tesa SA.

Nous avons poursuivi l'examen des relations entre notre fonds et le fonds cantonal de formation qui est entré en vigueur en janvier 2010. Le présent rapport détaille l'utilisation des fonds 2010. Je peux toutefois préciser que notre fondation n'a bénéficié d'aucun versement du fonds cantonal en 2010. En ce sens, aucun risque que des prestations soient payées à double n'est possible pour l'exercice écoulé.

Nous avons bouclé durant l'année 2010 un accord général avec le fonds cantonal qui portera sur des sommes versées en 2011. Nous respecterons alors scrupuleusement les directives d'attribution des fonds, en pourcentage pour certains types de soutiens.

Nous avons soutenu les travaux de la première commission de formation professionnelle nommée par le Conseil d'Etat, selon la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle : la commission de l'industrie MEM. Je me réjouis qu'une fois de plus l'industrie montre l'exemple et soit le premier secteur à se doter d'une telle organisation. Le soutien à cette commission dans laquelle siègent des représentants des employés, des employeurs, des écoles, de Swissmem et de Swissmchanic est une nouvelle tâche de notre Fondation et c'est très bien ainsi.

Depuis 2004, le canton de Vaud est le seul qui a vu doubler l'effectif de ses apprentis MEM entrant en formation (système dual et écoles de métiers) avec, sur 4 ans, plus de 1'300 apprentis. Je suis personnellement convaincu que notre Fondation y a fortement contribué.

Je relève avec satisfaction que les entreprises s'adressent de plus en plus souvent au secrétariat de la Fondation pour des soutiens en faveur de la formation continue et surtout de la formation supérieure. Pour celles et ceux qui s'interrogeraient sur l'impact positif de notre Fondation, les chiffres de ce rapport sont éloquents. Cela démontre que notre travail est compris et apprécié et qu'il porte ses fruits.

En ce qui concerne la gestion de la Fondation, je constate avec satisfaction que la situation financière est maîtrisée par le Conseil.

Eric Charmey

Président

2. Les organes

Président	Eric CHARMEY
Vice-président	Yves DEFFERRARD
Représentants patronaux	Jacques HENTSCH et René CONUS
Représentants syndicaux	Abdeslam LANDRY et Jean-Michel PLOMB démissionnaire
Administrateur	Frédéric BONJOUR, Centre Patronal
Organe de révision	Société fiduciaire et de conseil OFISA

3. Rappel historique

La loi vaudoise tire son origine des premières Assises de la place industrielle, organisées en 2002 par les Départements de l'économie et de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Elle fut la réponse donnée aux préoccupations des partenaires sociaux et de certains élus concernant la pérennité de la place industrielle et surtout de ses places d'apprentissage, dans le contexte de l'époque.

Elaborée avec l'étroite collaboration des partenaires sociaux concernés et soutenue par les principales associations économiques ainsi que par la totalité des groupes politiques, la loi fut adoptée par le Grand Conseil en novembre 2003.

4. Quelques chiffres 2010

Entreprises assujetties

413 entreprises assujetties.

Entreprises exemptées du paiement de la contribution

43 entreprises exemptées en raison d'un effort suffisant de formation (art. 10 LMEM).

Masse salariale soumise à la contribution

La masse salariale est de l'ordre de 460 millions pour environ 8'000 employés.

5. Utilisation des contributions

En 2010, nous avons perçu des contributions en faveur de la formation professionnelle de l'ordre de Fr. 850'000.- et de Fr. 330'000.- en faveur de la formation continue. La masse salariale globale reste stable. Les frais de gestion pour l'année 2010 se sont élevés à environ Fr. 110'000.- TTC, soit moins de 10% des contributions.

Prestations en faveur des apprentis
Notre soutien financier a essentiellement porté sur la prise en charge des frais liés aux cours interentreprises et de préparation aux examens, en allouant un montant de l'ordre de Fr. 500'000.- à cette tâche. Les montants investis en faveur de la formation des apprentis le sont très directement au profit des entreprises formatrices. Depuis la création de notre Fondation, ce sont ainsi plus de 12'000 jours de cours ou 3.5 millions qui ont été payés par nos soins, en déchargeant les entreprises formatrices de ce coût. Le montant 2010 comprend aussi le financement d'un investissement important au profit des apprentis automaticiens qui est une profession en constante évolution, notamment pour la préparation des examens partiels.

Prestations en faveur de la promotion
Une somme de Fr. 100'000.- a été allouée au projet de promotion des métiers MEM MECAFORMA.CH. Le Conseil de Fondation a pris connaissance dans le détail des mesures MECAFORMA.CH mises en œuvre en 2010. Il reste convaincu que ce projet est porteur, non seulement pour susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers MEM, mais aussi pour l'image plus générale de l'industrie vaudoise.

Constitution de provisions
Le solde non utilisé des montants prélevés sur les entreprises, soit environ Fr. 250'000.-, sera conservé au bilan pour constituer les provisions nécessaires à des investissements très lourds en 2012. En effet, nous soutiendrons la création d'un nouveau centre de formation pour les cours interentreprises et la formation continue sur le site industriel de Mex. L'acquisition de nouvelles machines, le coût du déménagement, la participation aux coûts des infrastructures qui seront mises en place amènera notre Fondation à intervenir massivement, soit par un don soit par un prêt. En effet, plus aucune subvention ordinaire de l'Etat ne couvre ce type de projet.

Formation continue
Durant l'année 2010, la Fondation a soutenu une soixantaine de cours de formation continue, dont de nombreux brevets fédéraux et MBA pour un montant de l'ordre de Fr. 190'000.-. Plus de 350 cours de formation continue ont été pris en charge jusqu'à concurrence de 80% par le Fonds MEM depuis sa création, représentant un soutien aux entreprises de l'ordre de Fr. 800'000.-.

On constate une progression importante des brevets et diplômes et autres MBA avec pas moins de 10 formations financées en 2010 et 23 formations de ce niveau acceptées par le Conseil, mais en attente de paiement une fois les formations achevées, soit un engagement de l'ordre de Fr. 200'000.-. S'ajoute à cet engagement plus d'une dizaine de cours de langue, avec l'objectif d'un certificat de premier niveau pour près de Fr. 50'000.-.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à un stade où les montants payés chaque année et les engagements en faveur de cours de longue durée sont plus élevés que les sommes perçues auprès des entreprises. Cela est réjouissant et permettra, à moyen terme, de baisser le niveau des provisions accumulées en faveur de la formation continue. Nous avions anticipé ce phénomène en maintenant inchangé le taux de 0.07% prélevé sur les salaires des employés, malgré plusieurs exercices bénéficiaires.

ofisa
Société fiduciaire et de conseil

Au conseil de fondation de la
Fondation pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers machines, électrotechnique et métallurgie (MEM)

PAUDEX **2010**

Affaire traitée par Révision/CO/Ay
15/2

Lausanne, le 9 mai 2011/gl

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010, que nous reproduisons en annexe.

- le total du bilan s'élève à Fr. 1'199'119.61

et dont :

- le compte de pertes et profits présente pour l'exercice 2010 un excédent de produits de Fr. 237'488.56

porté en augmentation du Fonds pour la formation duale initiale.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Ofisa S.A.

LAUSANNE
Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE
Place de Saint-Gervais 1
CH - 1201 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION
Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18

AGN INTERNATIONAL
CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre

www.ofisa.ch ■ fidu@ofisa.ch

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

Ofisa S.A.

A. Cottier
Expert-réviseur agréé

G. Aeby
Expert-réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe).

6. Apprentissages soutenus

La loi concerne l'encouragement à la formation des apprentis en système dual et l'encouragement à la formation continue. Contrairement à ce que l'intitulé de la loi peut laisser croire, il s'agit de soutenir toutes les formations ou professions que l'on peut retrouver dans les différentes branches de l'industrie soumises à la loi. La référence aux métiers : machines, électrotechnique et métallurgie désigne une orientation générale. La liste des formations en apprentissage peut ainsi évoluer avec le temps. Nous relèverons, de façon non exhaustive, les apprentissages soutenus dès lors qu'ils sont suivis dans une entreprise bénéficiant des prestations du fonds :

- Polymécanicien
- Mécanicien de production
- Automaticien
- Dessinateur - constructeur
- Constructeur d'appareils industriels
- Electronicien
- Opérateur sur machines automatisées
- Monteur automaticien
- Apprenti de commerce
- Technicien des matières synthétiques
- Horloger
- AFP en mécanique
- Mécanicien sur machines agricoles
- Micromécanicien

7. Règles pour l'attribution des soutiens

Nous vous rappelons de consulter sur notre site Internet www.fondationmem.ch le guide (version 2011), qui vous renseignera sur les différents soutiens dont vous pouvez bénéficier, ainsi que sur la procédure à suivre pour préparer les dossiers. Nous rappelons que le Conseil édicte chaque année de nouvelles prescriptions concernant les modalités d'octroi ou de refus des soutiens en faveur de la formation continue. Ces prescriptions sont disponibles sur Internet.

En 2010, la principale décision concerne l'obligation de réussite à l'examen pour obtenir un soutien financier une fois que la décision de principe favorable est communiquée. Cela concerne toutes les formations sanctionnées par un examen dont les formations supérieures (brevet, diplôme, MBA) et les cours de langue avec l'obtention d'un titre de premier niveau.

Il faut relever aussi la décision de ne soutenir que les formations supérieures, par exemple les MBA, qui ont une valeur de crédits ECTS, car dans ce segment particulier de la formation, la pléthore d'offres nécessite de trouver un critère de garantie de qualité et de reconnaissance le plus largement admis.

Fondation MEM
F. Bonjour, Administrateur
p.a. Centre Patronal
Case postale 1215
1001 Lausanne
Tél. 021/796.33.44
Fax 021/796.33.52
info@fondationmem.ch
www.fondationmem.ch